

## Municipalité de



*Sainte-Élizabeth-*  
de-Warwick

243, rue Principale  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

#### Demande de dérogation mineure de Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Cette demande concerne la propriété sise au 243, rue Principale en la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, plus précisément sur le lot 4 905 790 du cadastre du Québec, située dans la zone C14 du plan de zonage de la municipalité.

L'objet de la demande consiste à permettre l'aménagement d'un stationnement public qui dérogerait aux articles suivants du *Règlement de zonage #405* :

#### 1° 107. Dimension d'une case de stationnement

La dimension minimale d'une case de stationnement et d'une allée d'accès doit être conforme aux données du tableau 4 ci-après inséré.

Angle (°)	Case		Allée de circulation	
	Largeur (m)	Longueur (m)	Sens unique (m)	Double sens (m)
0	2,4	6,5	3,0	6,5
30	2,4	5,5	3,3	6,5
45	2,4	5,5	4,0	6,5
60	2,4	5,5	5,5	6,5
90	2,4	5,5	6,0	6,5

L'allée de circulation à double sens pour les stationnements à 90° d'angle serait à 6 mètres de largeur.

#### 2° 111. Implantation d'un stationnement

*Pour tous les usages, le stationnement est permis dans toutes les cours, à l'exception d'une bande d'un (1) mètre de largeur en cour avant, calculée à partir de la ligne avant du terrain.*

*Une aire de stationnement comportant plus de six (6) cases non-clôturée doit être entourée d'une bordure de béton ou de maçonnerie d'une hauteur minimale de 15 centimètres et située à une distance minimale d'un (1) mètre des lignes d'un terrain.*

[...]

La bordure de béton serait à 0,89 mètre de la limite arrière et à 0,87 mètre de la limite latérale gauche.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande de dérogation mineure en se présentant le 6 novembre 2023 à 19 h, à la salle municipale située au 228, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Tout intéressé peut également se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit au plus tard le 6 novembre 2023, soit par courriel à [dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca](mailto:dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca), soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick  
243, rue Principale  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec)  
J0A1M0

**DONNÉ À** Sainte-Élizabeth-de-Warwick ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.



Johnny Desrochers Leblanc  
Directeur général et greffier-trésorier